

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 23 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 23 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BLOT Michel, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, GRIFFEILLE Martine, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien,
MARSAND Michel , PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, RANGER Pierre,
REGOURD Vanessa, REYNES Julien, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-
François, SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame LARIVIERE Yvette
Monsieur LAPORTE Christian procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Monsieur LAPOUGE Maurice, procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José
Madame TALET Marie-Lou, procuration à Madame SICOT Maryse
Monsieur TIJDENS Nantko, procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 41 Pouvoir(s) : 9 Votants : 50
---	--

N°2026C91DRH : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C91DRH-DE
Reçu le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026

Vu le Code de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2026A21DRH en date du 04 mars 2026, relative à la mise à jour du tableau des effectifs de Fumel Vallée du Lot ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date 24 mars 2026 ;

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de prendre en compte les derniers mouvements de personnels et notamment les évolutions de carrière des agents, le tableau des effectifs est modifié par la création des postes suivants :

Effectifs Budget Principal

Création

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe (35H)
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial (35H)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe (32H)
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe (35H)
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture classe normale (21H)
- 1 poste d'agent social territorial principal 2^{ème} classe (35H)
- 2 postes d'agent social territorial principal 1^{ère} classe (35H)
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe (20H)
- 1 postes d'agent social territorial principal 1^{ère} classe (30H)
- 1 poste d'infirmière en soins généraux (28H)
- 1 poste de puéricultrice (28H)
- 1 poste d'éducateur territorial des ASP (35H)
- 1 poste d'agent social territorial (35H00)

Modification

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation 17H30 - 1 poste d'adjoint territorial d'animation 20H30
- 1 poste assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (05H)- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique (05H)
- 1 poste d'éducateur territorial des ASP (13H00) - 1 poste d'éducateur territorial des ASP principal 2^{ème} classe (13H)

Il est également proposé la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste d'adjoint technique territorial (20H)
- 1 poste d'agent social territorial principal 2^{ème} classe (30H)
- 2 postes d'adjoint technique territorial (25H)
- 1 poste d'agent social territorial principal 2^{ème} classe (35H)

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C91DRH-DE
 Reçu le 04/05/2026
 Publié le 04/05/2026

Par conséquent le tableau des effectifs sera le suivant :

Tableau des effectifs – Postes permanents – Fumel Vallée du Lot – 1^{er} mai 2026

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services	A	1	35h00
Directeur général des services techniques	A	1	35h00
Direction général adjoint	A	1	35h00
Total emploi fonctionnel		3	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Attaché territorial principal	A	2	35h00
Attaché territorial	A	2	35h00
Rédacteur territorial principal 2 ^{ème} classe	B	2	35h00
Adjoint administratif territorial	C	1	35h00
Adjoint administratif territorial 2 ^{ère} classe	C	7	35h00
Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	C	3	35h00
Total filière administrative		17	
FILIÈRE ANIMATION			
Animateur territorial principal 2 ^{ème} classe	B	1	35h00
Animateur territorial principal 1 ^{ère} classe	B	2	35h00
Adjoint territorial d'animation	C	1	20H30
Adjoint territorial d'animation	C	1	32h00
Adjoint territorial d'animation	C	4	35h00
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	32h00
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	4	35h00
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	35h00
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	32H00
Total filière animation		15	
FILIÈRE CULTURELLE			
Assistant d'enseignement artistique	B	2	05h00
Assistant d'enseignement artistique	B	1	07h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	04h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	05h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	06h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	2	08h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	09h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	10h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	15h00
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	1	20h00

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C91DRH-DE
 Reçu le 04/05/2026
 Publié le 04/05/2026

Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	1	06h00
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	2	20h00
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35h00
Total filière culturelle		16	
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
Infirmière en soins généraux	A	1	28H00
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	2	35h00
Educateur de jeunes enfants	A	1	35h00
Puéricultrice territoriale hors classe	A	1	35h00
Puéricultrice territorial	A	1	25h00
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	2	35h00
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1	28H00
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	1	21H00
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	5	35h00
Total filière médico-sociale		15	
FILIÈRE SOCIALE			
Agent social territorial	C	1	28h00
Agent social territorial	C	4	35h00
Agent social territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	30h00
Agent social territorial principal 2 ^{ème} classe	C	3	35h00
Agent social territorial principal 1 ^{ère} classe	C	1	30H00
Agent social territorial principal 1 ^{ère} classe	C	2	35h00
Total filière sociale		12	
FILIÈRE SPORTIVE			
Educateur territorial des APS principal 2 ^{ème} classe	B	1	13h00
Educateur territorial des APS principal 1 ^{ère} classe	B	1	35h00
Total filière sportive		2	
FILIÈRE TECHNIQUE			
Ingénieur territorial principal	A	1	35h00
Technicien territorial	B	2	35h00
Technicien territorial principal 2 ^{ème} classe	B	1	35h00
Agent de maitrise	C	3	35h00
Agent de maitrise principal	C	4	35h00
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	20h00
Adjoint technique territorial	C	2	25h00
Adjoint technique territorial	C	27	35h00
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	1	32h00
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	14	35h00
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	14	35h00

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C91DRH-DE
Reçu le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026

<i>Total filière technique</i>		70	
TOTAL DES EFFECTIFS		150	

Tableau des effectifs – Postes permanents – Centre Intercommunautaire de Santé
1^{er} mai 2026

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
Médecin territorial	A	4	35h00
Adjoint administratif territorial	C	1	35H00
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	1	35h00
Auxiliaire de soins principal 2 ^{ème} classe	C	1	35h00
<i>Total filière médico-sociale</i>		7	
TOTAL DES EFFECTIFS		7	

Tableau des effectifs – Postes permanents – Service Environnement
1^{er} mai 2026

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
FILIÈRE TECHNIQUE			
Ingénieur territorial	A	1	35h00
<i>Total filière technique</i>		1	
TOTAL DES EFFECTIFS		1	

Tableau des effectifs – Postes non permanent – Fumel Vallée du Lot – 1^{er} mai 2026

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectif	Temps de travail
FILIÈRE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	35h00
Apprenti		3	35h00
<i>Total filière technique</i>		5	
TOTAL DES EFFECTIFS		5	

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) – Décide d'adopter le tableau des effectifs ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2026 ;

2°) – Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades sont inscrits au Budget Principal et aux Budgets Annexes ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C91DRH-DE
Reçu le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 04 mai 2026

Reçu en Préfecture le : 04 mai 2026

Publié ou Notifié le : 04 mai 2026
